

## **L'écologie charentaise en sa cité**

(1999)

Même si conceptuellement l'idée peut paraître anachronique, depuis longtemps il existe un sentiment écologique en pays charentais. Certes on peut prétendre cela, sans trop tordre l'épistémologie, de toutes les paysanneries d'autrefois. Mythiquement, le paysan de tradition serait celui qui sait vivre avec la nature, un peu comme le bon sauvage des Lumières ou l'Indien de la *Beat Generation*. En outre, tout paysage rural à l'ancienne ne serait que la composante d'un accord équilibré entre besoins de l'homme et capacités de la nature. Une sorte de loi de l'offre et de la demande écologique où d'un côté la domination aurait appris à être respectueuse, et de l'autre la maturation à se montrer plus ou moins généreuse. Au-delà des illusions historiques que cette idée suppose, car la tradition ne fut jamais immuable et les campagnes connurent de fortes variations dans le passé (sédentarisation, déforestation, introductions massives de plantes étrangères comme le maïs - au XVIIIe siècle comme au XXe avec les hybrides -), il y a toutefois une vérité inconsciente dans cet accord mouvant entre les paysans, hommes du paysage, et «leur» nature.

### **Une histoire agri-écologique**

Cette sensibilité «pré-écologique» est plus manifeste en pays charentais qu'en bien d'autres régions. Ceci tient à la nature de ses côtes et à leur climat. Ce constat guide d'ailleurs l'ensemble des développements de ce livre, en ce sens qu'une partie des campagnes charentaises n'offre point de particularités les distinguant vraiment d'autres campagnes, voisines ou plus lointaines, et que donc les problèmes écologiques y sont à peu près semblables. En revanche, et ce n'est pas une coïncidence si cet ouvrage lui donne une place plus importante, la double nature du pays charentais, entre vignes et marais, débouche sur des spécificités écologiques dont les gens du cru ont pris conscience depuis longtemps. Toute l'histoire des provinces charentaises est en effet dominée par cette particularité remarquable de l'existence de grands espaces mixtes, paluds d'entre terre et mer. Avec ses 100000 hectares de marais, la Charente-Maritime est le premier département français en la matière. La création de vastes salines, avec tout ce qu'une telle entreprise représente de maîtrise collective de l'estran, ainsi que la création de vignobles commercialement liés au trafic du sel et qui, elle, suppose une gestion très particulière des sols et des plantis, gouvernent l'histoire agraire de la région. Cycle de l'envasement des côtes, accidents

écologiques répétés du vignoble et des vasières (toujours dus à une surexploitation), conflits sociaux proprement écologiques au sujet des droits d'usage dans les marais conquis pour y planter des céréales, car il faut bien nourrir ces sauniers et vigneron qui sacrifient le vivrier à l'exportation... On comprend la sensibilité vive et ancienne du pays charentais à ces problèmes d'évolution des conditions naturelles.

Un bref rappel de quelques événements marquants permet de mieux saisir cette dimension historique et son écho actuel. Le marais, milieu fragile s'il en est, qu'il soit marin ou fluvial (les fameuses prées de nos rivières), constitue une des caractéristiques majeures du paysage charentais et des enjeux d'un défrichement qui n'en finit pas de se transformer depuis le moyen-âge. Il est donc objet de conflits et l'a toujours été. Les véritables révoltes qui s'emparent des grands espaces côtiers du nord de la Charente tout au long du XVIIe siècle opposent deux camps bien typés: celui des usagers immémoriaux qui considèrent le marais comme un lieu libre de pacage et de pêche contre celui des fermiers modernistes qui souhaitent le rationaliser pour le transformer en terrain céréalier à haut rendement. Maintien contre empiètement... Ce dernier peu à peu l'emporte, malgré les digues rompues et l'opprobre des villages. Le même conflit rampant dure encore sous nos yeux, compliqué il est vrai par la multiplication des intérêts en présence: au sein du monde agricole, les éleveurs souhaitent maintenir un niveau d'eau élevé et des parcelles fermées, les maïsiculteurs généralement plus puissants imposent le contraire; mais chasseurs et pêcheurs qui se recrutent des deux côtés du monde agricole se disent plutôt partisans d'un marais à l'ancienne, sans toutefois aller trop à l'encontre de la conquête maïsicole; ce qu'au contraire les écologistes mettent en cause fortement pour son corollaire d'engrais chimiques et de gâchis faunistique qu'elle provoque; enfin, au débouché du marais, derniers concernés, les conchyliculteurs s'impliquent de plus en plus fortement dans cet enjeu de l'environnement où on s'aperçoit de jour en jour que tout est lié, l'eau, le sol et ses spéculations, avec à la clef le paysage et ses loisirs.

Lorsqu'à la fin du XVIIe siècle, la problématique socio-écologique des marais maritimes est (provisoirement) réglée, le débat s'empare des prées. Elles sont en effet devenues le seul territoire agraire restant à conquérir. Dès le milieu du XVIIIe siècle, on voit des propriétaires remettre en cause les pratiques d'élevage extensif propres aux prées et ainsi bafouer les droits d'usage. Surgissent alors de nombreux conflits. En Boutonne, en Gères, en Seudre, en Né, en Charente, en Arnould... Le plus emblématique reste celui qui, des années durant, va agiter la Seugne, ou mieux les Seignes. Entre Pons et le delta, de multiples pêcheries s'étaient installées à la suite du renoncement du sire de Pons à ses illusions de transformer sa ville en port de navigation. Du coup le flux s'était ralenti au point de provoquer une sorte de climax dégradé: inondations de plus en plus lentes à résorber et prées enrouchées qui, d'ailleurs avaient suscité une activité de ramassage et de transformation des roseaux en divers sous-produits. D'un côté des usagers, mi-pêcheurs, mi-rouchiers; de l'autre, comme partout, des exploitants cherchant une valeur ajoutée plus grande que celle de ces pauvres rouches. Pendant plusieurs années à partir de 1753, le conflit prend une tournure violente: Lisleferme (au nom prédestiné), le fermier du syndicat d'aménagement des Seignes, fait démolir de multiples pêcheries et biefs de moulins afin d'entreprendre des plantations d'arbres et des mises en culture des marais. Longtemps sourd la révolte, sporadique, jusqu'au moment où, en une nuit, un puissant commando de rouchiers abat les immenses plantations de Lisleferme. Plusieurs années de colonisation ainsi mises à bas... Agitations, procès, interventions répétées de la gendarmerie... Rien n'y fait. La révolte se poursuit. En fait, les rouchiers bénéficient d'une image favorable de la part de la population saintaise, habituée à leur acheter des vanneries. Le symbole de ce soutien («écologique») viendra

très officiellement le 27 septembre 1766 avec une promenade en barque de l'évêque de Saintes dans les bras du delta, au milieu des hourras des rouchiers réunis pour l'occasion. Il faudra attendre près d'un siècle et les aménagements de l'époque Dumorisson (1840) pour que les desseins modernistes de Lisleferme se voient réalisés.

Là encore, la projection de sensibilité jusqu'à aujourd'hui est manifeste. Si les présés des rivières charentaises demeurent parmi les sujets de préoccupation favoris des associations qui y craignent empiètements et menaces (dont celle des épuisements saisonniers du flux à cause notamment de pompes agricoles mal régulés, c'est-à-dire l'inverse exact de ce qui se passait au XVIIIe siècle), celle des Seignes reste la focale par excellence de cette part du combat écologique charentais. Grâce à l'action de quelques-uns regroupés en association de défense (Aquavivas) et grâce au soutien scientifique de la Sepronas, la sensibilisation publique et médiatique autour d'une nécessaire protection du val de Seigne est devenue exemplaire. Elle dépasse même le strict argument écologique lié aux caractéristiques naturelles du lieu, pour très intelligemment l'englober dans un sentiment plus général, plus identitaire, transformant les Seignes en symbole où se mêlent des considérations naturalistes, des objectifs de paysage et de loisirs ainsi qu'un attachement d'évidence à la tradition régionale. Exactement le même sens que celui du combat mené autrefois par les rouchiers... Superbe continuité!

L'autre raison forte de cet ancrage lointain du sentiment naturaliste dans la région lui vient de ses vignes. L'histoire mouvementée du vignoble charentais n'est qu'une succession de crises affectant en interaction conditions écologiques et débouchés commerciaux: abandons de cépages (les chauchés pour la folle, la folle pour le saint-émilion), dégradations successives des façons (plantis par marcottage, tâtonnements pour les sols, vignes basses puis paulées), déplacements continus des cultures (du centre de gravité rochelais au rayonnement cognaçais), adaptations des produits (des vins blancs aux vinaigres et aux eaux-de-vie annuelles pour enfin aboutir au cognac vieilli et élevé)... Après bien d'autres attaques, notamment cryptogamiques, la grande crise du phylloxéra (ce «scélérat» *vastatrix* pour mêler tournure populaire et langage scientifique) reste dans toutes les mémoires comme l'accident écologique majeur qui, à la fois, transforma radicalement le vignoble et créa les conditions d'une «nouvelle région», économiquement plus diversifiée et identitairement plus consciente de son unité. Deux emblèmes résument le propos; ils datent tous les deux du début du XXe siècle et figurent encore aujourd'hui, même si leur importance a décliné, parmi les fondements les plus réels de l'identité régionale: le «beurre des Charentes» où pour la première fois est fortement popularisée la notion de pays pluriel et surtout ce chef d'œuvre écologique qui découle directement de l'invasion du puceron américain et qui dessine autour de Cognac la carte des crus comme pour organiser les Charentes en couronnes concentriques.

## **Un paysage mental**

Cette rapide histoire agri-écologique du pays charentais pourrait s'élargir à d'autres horizons plus limités, qui n'en sont pas pour autant absents de la mémoire collective. Qu'il suffise de constater l'extraordinaire écho populaire des crises répétées de l'ostréiculture, de la plate à la creuse et au sein de cette dernière de la portugaise à la japonaise, qu'il suffise de remarquer qu'un des thèmes favoris de l'érudition locale concerne le mouvement incessant des côtes entre engraisements des vasières et érosion des dunes, qu'il suffise de plonger dans le karst angoumoisien dont la Touvre figure la source de vie et de mystère, qu'il suffise de rappeler que

Rochefort fut le point de diffusion du termité en France avec ses bois tropicaux et Talmont celui du doryphore avec sa base de débarquement de l'armée américaine en 1917, on aura compris que sentiment écologique et pays charentais ne font qu'un. Comme accompagnement d'identité, comme expression d'un attachement.

Il n'est pas une histoire de l'écologie qui ne date ses origines aux travaux du Rochelais Réaumur, le créateur de l'insectologie, ou qui ne fasse mention des observations de Möbius sur le bassin ostéicole de Marennes-Oleron pour établir son fameux concept de biocénose, communauté d'êtres vivants, l'une des bases de l'écologie actuelle. Il existe peu de régions en Europe où un tel intérêt scientifique se soit ainsi manifesté depuis aussi longtemps. Dès l'époque des fameux «cabinets», La Rochelle se distingue grâce à des savants d'envergure qui enrichissent les débats de son académie d'une fibre naturaliste qui perdure aujourd'hui, avec notamment son muséum d'histoire naturelle. En 1835, se crée la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure qui devient vite le confluent de nombreux travaux botaniques et zoologiques, et continue d'animer plusieurs musées de niveau et d'intérêt nationaux.

L'observation rochelaise demeure locale; en revanche, Rochefort s'affirme comme le centre français par excellence de la découverte naturaliste outremer. Faisant suite à une tradition inaugurée par Thévet pour le tabac et Fresneau pour le caoutchouc, de grandes missions scientifiques partent de Rochefort et y reviennent chargées de notes et de croquis, et son école de Santé navale qui recrute la majorité de ses médecins et pharmaciens au sein de la bourgeoisie régionale, jusqu'en Angoumois, devient vite la pépinière d'un grand mouvement d'explorations, notamment botaniques, qui acclimat et diffuse le goût pour les sciences naturelles à travers tout le pays charentais (collections, flores, musées, sociétés linnéennes...). Les noms de Bonpland, de Quoy ou de Lesson et leur constante renommée sont là pour rappeler ce courant d'influences. Quant au bégonia (du nom de l'intendant Bégon) et au «jardin des retours» de Rochefort, ils en figurent les symboles.

Durant la belle Epoque, la Société de géographie de Rochefort embrasse l'entier secteur, après la Grande Guerre La Rochelle reprend le flambeau pour ne plus le lâcher: le renouveau actuel de ses musées naturalistes, les travaux qui en émanent ou se voient coordonnés par la toujours active Société des sciences naturelles, la création de la Société de botanique du Centre-Ouest et celle de la Sepronas comme bras armé sur le terrain (et dans les couloirs du pouvoir) de la «protection de la nature en Aunis et Saintonge», montrent clairement la continuité avec le passé et la permanence d'un intérêt écologique certain. Autrement dit, la représentation collective que le pays charentais s'est graduellement forgée de lui-même, son *genius loci*, s'inspire de l'écosystème dans lequel il prend corps, il est un paysage mental de vignes et de marais ouvert sur un horizon maritime aux exploitations proches et aux rêves lointains; depuis longtemps, il s'exprime à travers une conscience naturaliste forte, car assurée de ses bases scientifiques.

## **Entre actions et critiques**

Cette particularité charentaise a largement dominé et orienté l'éclosion récente de l'écologie lorsque celle-ci est sortie des laboratoires pour se développer sur le terrain en de multiples initiatives. Alors qu'un peu partout, notamment dans les grandes agglomérations, la couche d'ozone, l'effet de serre ou le cycle de l'azote continuent de mobiliser les énergies, le mouvement écologique charentais se veut plus modeste et se montre ainsi plus efficace. Baigné dans la tradition naturaliste locale dont il hérite et dont il reprend nombre d'études en les

actualisant, il s'attache principalement à définir les conditions d'une meilleure gestion de l'eau (nappes phréatiques, rivières et marais, épuration et irrigation) et à sauvegarder les milieux, les faunes et les flores les plus caractéristiques de la région.

En cela, il est mainteneur et créateur d'identité locale; c'est la raison pour laquelle ses réussites sont nombreuses et remarquées. Depuis une vingtaine d'années, il suffit pour s'en convaincre de citer (en vrac et sans exclusive) la réputation océanographique de La Rochelle, l'action de la LPO en faveur des oiseaux migrateurs, le renouveau faunistique du marais de Brouage, la création de la Maison de la forêt de Montlieu, les aménagements du cours et du lit de la Charente (comme par exemple l'animation de l'île Marquet, espace naturel au plein cœur d'Angoulême), le sauvetage de la race du baudet à poils longs et de ses saillies mulassières, le classement du canal de Marans ou encore quelques acquisitions de protection par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes en matière de pelouses rarissimes comme les Meulières de Claix en 1995 (anciennes carrières à faune et flore de type méditerranéen) ou les Chaumes de Sèchebec près de Saint-Savinien (pour une fleur rarissime l'*Evax carpetana*)...

Cette action, bien sûr, n'est nullement à l'abri des critiques. Celles-ci sont d'abord internes et s'échangent volontiers au sein même des associations naturalistes, sans pour autant se répandre sur la place publique. Elles ont généralement trait aux risques dus à un interventionnisme à mauvais escient. Un des fondements conceptuels de l'écologie, aux manifestations quelquefois utopiques, n'est autre que de respecter les milieux et d'en retrouver l'état climax, si celui-ci s'est altéré sous l'action de l'homme. Objectif simple, dira-t-on... En fait, il se révèle d'une difficulté extrême si on considère, comme c'est la stricte réalité, que toute correction, même salvatrice en apparence, relève de l'interventionnisme au sein d'un ordre naturel, même dégradé en apparence, et peut donc connaître des conséquences inattendues. L'exemple de la cigogne illustre parfaitement le propos.

Il y a vingt ans, l'idée régnait dans les milieux écologiques que la cigogne faisait partie de la faune climacique des marais charentais. Comme elle en avait disparu, il fallait la réintroduire. Ce qui fut fait à partir de 1979 avec deux couples. Non sans difficultés pour les «charentiser»... Aujourd'hui, une simple promenade dans le marais de Brouage montre à l'envi que la cigogne y existe et s'y plaît : en 1998, on en dénombre près de 75 couples et plus de 200 cigogneaux. En fait, personne n'est certain qu'elle le fréquentait dans le passé. Aucune source précise ne l'atteste vraiment et quelques-uns prétendent que l'introduction de la cigogne en Brouage procède purement et simplement du fantasme historique. Mais l'oiseau est beau, populaire, mythique même: un vrai marais se doit donc d'en abriter des nids! Avec la multiplication des cigognes, on s'aperçoit que l'animal est également un redoutable prédateur. La petite faune du marais se met à en souffrir. Batraciens, serpents, poissons commencent à régresser. Les herpétologues sont les premiers à s'en émouvoir auprès des ornithologues. Parmi eux, on rencontre ceux qui tentent avec beaucoup de difficultés de réintroduire la tortue cistude (qui, elle, est attestée de façon claire dans les marais charentais jusque vers les années 1920, lorsqu'elle disparaît sous l'effet d'une chasse outrancière déclenchée par un laboratoire pharmaceutique de Bordeaux qui l'utilise dans ses préparations). Mais les cigognes ainsi que les aigrettes et les hérons cendrés ont été introduits ou réintroduits avant les cistudes. Leur présence étant plus manifeste, elle est donc plus appréciée par la commune renommée des promeneurs du dimanche. D'où le désenchantement des puristes de la cistude...

Bien vite le débat s'externalise. La pisciculture qui représente un des potentiels futurs de la vitalité des marais, est un des métiers qui allie modernisme économique et nécessité d'une harmonie avec les conditions naturelles. Face à la multiplication des cigognes et des hérons, les

pisciculteurs s'inquiètent, se plaignent de la naïveté interventionniste des écologistes et se voient contraints de recouvrir leurs bassins de grands filets, car les oiseaux y trouvent un festin copieux et facile. Lorsqu'une solution de ce type est trouvée, c'est parfait; mais elle n'est pas toujours aussi évidente. Dès lors, le débat tourne au conflit; celui-ci dure, quelquefois se durcit. Les nids de cigognes se voient régulièrement saccagés ou les oiseaux abattus...

### **Que d'eau, que d'eau...**

De façon plus générale, depuis une trentaine d'années la principale raison de conflit en pays charentais n'est plus d'origine sociale, mais de sensibilité écologique (si on met à part les révoltes sporadiques du monde de la viticulture qui, pour une large part, sont la conséquence directe de la hiérarchie économique-écologique établie par la carte des crus, confrontée à un marché aux tensions accrues par l'incapacité du négoce à en surmonter les difficultés, concurrence, image du produit...). Durant les années 1960, le grand élan de modernisation de l'agriculture a radicalement transformé la région, tant dans ses paysages que dans la texture de ses villages. Le remembrement reste dans toutes les mémoires. Il affecta en premier lieu les plaines et les champagnes céréalières, en second lieu les marais pour lesquels l'UNIMA parlait alors d'assainissement, sous-entendant ainsi le caractère malsain des marais à l'ancienne (discours traditionnel des aménageurs qu'on retrouve tout au long de l'histoire, notamment aux XVIIe et XVIIIe siècles, et qui est évidemment faussé par le regard qu'on porte sur ces espaces non conformes à la rectitude des terres hautes!). Les conflits qui accompagnent cette phase de modernisation sont multiples, souvent violents (incendies de paillers, destructions de pompes...), mais ils demeurent très localisés à un village ou à un syndicat de marais, et ne sortent pas du monde agricole. L'écologie de terrain n'est pas encore née.

Vers le milieu des années 1970, lorsque bien souvent il est trop tard pour prévenir ou amender telle ou telle initiative modernisatrice, les conflits s'étendent et ont tendance à se durcir car justement l'écologie de terrain s'intéresse au problème et son influence commence à se diffuser, notamment grâce à la presse. En plaine, il ne reste plus qu'à essayer de replanter quelques haies, ce qui se fait lentement mais sûrement, grâce à des budgets publics et à la crédibilité technique de l'association Plant'haies en Charente-Maritime et Prom'haies en Charente. Un consensus s'est établi autour de ces plantations: écologistes, chasseurs-pêcheurs et exploitants agricoles y trouvent tous des motifs de satisfaction et d'intérêt, mais elles se font à un rythme particulièrement lent.

L'eau en revanche divise plus qu'elle unit. Elle devient même l'objet majeur des tiraillements entre agriculteurs et écologistes: le développement du maïs, spéculation hautement consommatrice d'arrosage, attise la dispute. Les associations écologiques donnent le ton moral et scientifique (par exemple la très active SOS Rivières de Saint-Jean-d'Angély), les fédérations de pêche s'émeuvent de voir leurs cours d'eau régulièrement à sec à cause de l'épuisement des nappes phréatiques et, malgré le calme dont on pare leur passion, expriment vivement leur désappointement (manifestations fréquentes, dites «coups de gueule»); le monde agricole enfin se divise entre d'un côté les irrigants qui «poussent au pied» en assèchant nappes et rivières, et de l'autre ceux qui respectent un meilleur équilibre dans leurs spéculations. Au temps du remembrement on brûlait les paillers des «gros», au temps de l'irrigation on sabote leurs installations d'arrosage. Le phénomène est suffisamment général, surtout pendant les années de

sécheresse (1976, 1988, 1992), pour ne pas le noter comme un des signes de la montée d'une sensibilité, même si le monde écologiste n'aime pas s'y reconnaître.

Aujourd'hui, l'irrigation est devenue un important facteur de revenu pour les entreprises agricoles. Sans elle, elles n'obtiennent guère les productivités requises à leur survie. Le nombre des irrigants ne fait donc que croître: en 1998, ils sont 3072 en Charente-Maritime et 1308 en Charente, leurs apports d'eau se répartissant entre des forages vers les nappes souterraines (63%), le pompage direct en rivière (20%) et l'alimentation par des retenues (17%). Autorisations requises pour les installations, dates de pompage établies par arrêté préfectoral, abus ici et là, l'arrosage fait maintenant partie des grands sujets de débat estival en pays charentais, car il est la cause directe d'assèchement de nombreux cours d'eau. Particulièrement dans les zones de forte modernisation agraire, comme en Aunis autour du canal de Marans, et surtout en Basse-Saintonge autour de la Boutonne. Particulièrement aussi dans les zones de grande fragilité naturelle, comme dans le karst angoumois, autour du Bandiat. Chaque bassin versant possède ses propres conditions naturelles et chaque rivière développe un leadership médiatique différent: sous influence écologiste en Seugne, Bonnieure et Bandiat, sous autorité des syndicats d'aménagement, c'est-à-dire clairement dominé par les exploitants locaux, en Argentor, Arnoult et Né, sous ascendant mixte, pêcheurs, promeneurs, écologistes et exploitants en Boutonne, Touvre et Charente.

Régler ce délicat problème de l'irrigation par le haut, tel était et tel est encore l'objectif de la création de ces grandes retenues d'eau dont on ne sait trop aujourd'hui si elles figurent le dernier avatar de la productivité agraire ou la première ébauche d'une synthèse entre les points de vue des irrigants, des pêcheurs et des écologistes. Le département de la Charente se distingue en ce domaine avec la mise en eau du lac de Lavaud sur le cours supérieur de la Charente et avec le projet d'une retenue encore plus importante à Mas-Chaban, à quelques kilomètres de Lavaud, sur le cours de la Moulde, le premier grand affluent de la Charente (sans même évoquer des projets plus lointains comme ceux de Puyravaud ou de Mazières, l'un et l'autre proches de Montemboeuf et basés sur la Bonnieure et un de ses ruisseaux, le Rivailon, c'est-à-dire le principal affluent de la Charente dans son cours moyen). Réserves d'irrigation, pêcheries potentielles, tourisme rural complétant l'importante remise en état des berges aval entreprise par le département de la Charente, régulation des flux de l'entier bassin, pleuvent les arguments en faveur; impact réel impossible à déterminer, répondent les écologistes. Projets bloqués, déceptions de toutes parts, prudence extrême des autorités politiques, les retenues charentaises illustrent parfaitement le nouveau type de débat né des problèmes de l'eau. Entre moyens donnés à la modernisation des exploitations agricoles et respect des équilibres naturels (celui notamment de la qualité de l'eau toujours dégradée par une retenue), entre résultats micro-économiques évidents et impact écologique pour le moins confus, entre techniques de barrage rodées et incertitudes sur la régulation des débits d'étiage à venir ainsi que sur le degré d'eutrophisation des eaux, les dossiers prennent l'eau et personne n'aime véritablement s'y mouiller! L'affaire de la Trézence en Charente-Maritime (au confluent de la Boutonne) relève des mêmes considérations, si ce n'est qu'en plus, la proximité du bassin ostréicole et de ses besoins en eau douce apportent un appui mesuré, méfiant même, aux partisans du projet dans la mesure où ils sauront épurer les eaux de leurs pesticides.

Incontestablement, ces projets de réservoir d'eau destinés à conforter l'irrigation tout en régulant le cours de la Charente, en amont avec la Bonnieure, en aval avec la Trézence-Boutonne sont d'une grande complexité scientifique nécessitant de multiples consultations; ils sont aussi d'un écho populaire évident. Contrairement à ce que prétendent certains avis en provenance des

milieux socio-professionnels, la lenteur du processus de décision n'est pas un handicap; au contraire. Elle est due aux études d'impact approfondies nécessaires à la recherche d'une synthèse des opinions; dans tous les camps en présence, s'expriment des extrêmes... C'est naturel, et il est naturel aussi que le temps les érode. Autrement dit, ces dossiers se révèlent de gestion particulièrement difficile pour les administrations et les hommes politiques en charge!

### **La «guerre de Moëze»**

Côté marais proprement dit, la confrontation se montre souvent plus intense. Ce territoire est en effet le lieu de rencontre de tous les intérêts et affects de la région. Et sa fragilité en même temps que son rôle naturel de réservoir-déversoir attisent les tensions. Selon le même processus que celui observé au XVII<sup>e</sup> siècle, les marais charentais sont redevenus des terres de conquête agraire avec le développement du maïs. Tant que l'élevage reste maître des lieux, les pompages (quand ils existent) maintiennent des niveaux élevés permettant aux bêtes de boire et le parcellaire demeure fragmenté en espaces clos de haies pour sécuriser la garde des animaux. Autrement dit, un marais de type traditionnel satisfaisant toutes les parties en jeu... Dès les années 1960, les hybrides de maïs, consommateurs d'eau mais d'une rentabilité supérieure aux céréales, commencent à se développer fortement. L'irrigation reste un investissement lourd pour les terres hautes, c'est donc vers le marais que se tournent les envies. Installations de pompages, reprofiling des marais afin d'y faire entrer les *corn-pickers*, ce qui entraîne la création de chemins plus larges et encailloutés, et surtout une première transformation du parcellaire en espace purement agricole... Durant toutes ces années d'aménagement des zones humides pendant lesquelles priment unilatéralement le discours technicien de l'UNIMA et la bonne conscience modernisatrice du monde agricole, seules quelques querelles locales et strictement internes aux syndicats de marais surgissent à propos des niveaux d'eau. Mais les éleveurs font de moins en moins le poids et le marais se voit de plus en plus pompé et maïsifié. Fin des années 1970, début des années 1980, l'irrigation commence à se développer sur les terres hautes, ce qui aurait dû libérer les marais de cette emprise en déplaçant le problème écologique ailleurs; il n'en est rien. L'appel de la rentabilité sur le maïs, relayé bientôt par le tournesol, et surtout l'implosion de l'élevage traditionnel charentais sous le triple effet de la baisse du prix du lait, de la volonté des femmes à sortir de leur assujettissement à la traite quotidienne et de la modernisation de l'élevage en *zero-grazing*, augmentent la pression sur le marais: désormais sans contrepoids de l'élevage, les maïsiculteurs s'en donnent à pompe joie.

Probablement parce que la nature a horreur du vide et de l'excès, c'est aussi le moment où apparaît un nouveau contrepoids, celui des écologistes. Définitivement trop tard dans de nombreux marais, trop tard aussi au niveau des habitudes mentales concernant le rôle socio-écologique du marais et les processus de décision d'aménagement. Le conflit est comme inscrit dans ce constat. Il éclate en 1986, s'embrase entre 1988 et 1992, puis revient depuis sporadiquement à la surface.

Ne pouvant évidemment voir le jour dans les espaces déjà conquis que les écologistes considèrent comme des marais morts (la majorité en superficie), il se focalise autour des marais de Rochefort, de Tonnay-Charente, de Muron, de Saint-Agnant et de Brouage. Après de multiples débats et détours administratifs, la LPO obtient le classement de 16000 hectares (soit un cinquième des marais charentais) en «zone de protection spéciale» notifiée par le gouvernement français à Bruxelles (avec comme enjeu de copieuses subventions!). Ils devront



donc demeurer en prairies naturelles, sans drainage, sans nouveaux aménagements hydrauliques et sans mises en culture. Qui plus est, la LPO se voit reconnaître le droit de préserver totalement une «réserve naturelle» destinée aux oiseaux migrateurs dans le marais de Moëze (complétée en 1992 par une autre dans le marais d'Yves). L'administration dès lors engage une longue concertation entre les diverses parties, agriculteurs, ostréiculteurs, chasseurs-pêcheurs et écologistes.

Tout au long de ce processus de concertation qui durera quatre ans, le conflit s'empare du terrain. Manifestations répétées des écologistes, assemblées hostiles débouchant quelquefois sur du vandalisme de la part des autres usagers, c'est ce qu'on a appelé la «guerre de Moëze», étendue à l'ensemble de la «zone de protection spéciale» lorsqu'y pointe une initiative écologiste. On voit même se créer un «Front de libération des marais» aux slogans et aux actes de commando d'une violence nécessitant souvent l'intervention de la gendarmerie.

Le conflit aujourd'hui s'est apaisé. L'accord enfin signé fin 1991 instaure une sorte de collaboration précaire entre le monde agricole et la mouvance écologiste, sous la houlette attentive de l'administration. Mais il couve. Le moindre dérèglement devient de nouveau l'occasion d'un affrontement: ce fut le cas après deux hivers doux, en 1995 et 1996, à propos de la multiplication des ragondins (*Myocastor coypus*) qui détruisent les berges des marais en les fouissant outre mesure. Les agriculteurs souhaitaient les éradiquer par poison et accusaient les écologistes de vouloir les protéger, ces derniers proposaient un système de cages piégées pour les capturer et les identifier avant destruction, afin de ne pas détruire d'autres espèces... Heureusement, la polémique cessa faute d'arguments: l'hiver suivant, plus rude, régla le problème de cet envahisseur sud-américain qui supporte mal le froid. Comme quoi, la nature sait se réguler seule. La fable du ragondin importé que Jhean le sot voulait empoisonner et qu'Écolo-Bécassine voulait emprisonner mériterait réflexion... Depuis, on alterne entre piégeages et interventions chimiques Écolo-Bécassine et Jhean le sot se sont aperçus que leurs points de vue étaient trop entiers, ils se sont assis autour d'une table en laissant au vestiaire leurs surnoms et les oeillères qui vont avec...

## **Le baromètre écologique de la conchyliculture**

Seule partie absente à la signature de l'accord de 1991, l'ostréiculture. Le bassin de Marennes-Oleron est à la fois un monde très clos de micro-profession aux problèmes spécifiques et une caisse de résonance efficace potentialisant identité et écologie grâce à son image de tradition. Rien de ce qui la concerne n'est indifférent à l'opinion publique charentaise. Comme un écho des cabanes que mettrait en lumière l'extraordinaire succès affectif des dites cabanes... Chaque fois qu'une «alerte» écologique se manifeste autour de l'huître, une véritable émotion s'empare des Charentes. Le mouvement écologique en l'occurrence n'y est pour quasi rien. Les organes périphériques de la profession les remplacent largement, ce depuis longtemps; c'est notamment le cas, depuis son installation à La Tremblade, de l'IFREMER dont les études donnent au bassin son fondement scientifique et, du coup, font fréquemment l'objet d'une saine vulgarisation qui assure à leurs conclusions une large diffusion. Ces vingt dernières années, le public charentais s'est ainsi vu informé de la présence de cadmium dans les huîtres, en provenance de l'effluent d'une mine de Decazeville vers le Lot (1979, site toujours pas décontaminé en 1998, malgré les vingt tonnes annuelles de cadmium qu'en reçoit la Gironde), des pollutions dues à la démoustication (1975) et de son arrêt malgré le souhait des municipalités

(surtout en Oleron) de faire bonne figure touristique (1985), de la difficile mise en place des règlements concernant déchets et eau potable (directive européenne de 1991 complétant la loi de contrôle sanitaire de 1923), ou encore de la prolifération de ces coquilles parasites au nom évocateur de *Crepidula fornicata* qui viennent se coller aux huîtres et les menacent d'étouffement (1986 et 1995).

En fait, ces catastrophes annoncées et largement médiatisées cachent la véritable question de fond, celle de la nourriture des huîtres. Qu'on parle de surpopulation dans les bancs ou d'interdépendance du bassin avec les marais et les rivières qui l'alimentent, le problème est strictement le même, vu d'un côté comme interne à l'ostréiculture, de l'autre comme partie d'un ensemble écologique plus vaste. S'il existe des conditions idéales de croissance des huîtres dans le bassin de Marennes-Oleron, elles sont dues à un dosage harmonieux d'eau de mer et d'eau douce en provenance de la Charente, de la Seudre et de la Gironde, flux majeurs auxquels s'ajoutent tous les écours des marais environnants. Et ce qui vaut pour l'huître vaut pour la moule de Charron avec les flux de la Sèvre et du Lay. Ces eaux douces apportent des sels nutritifs qui permettent l'éclosion et la pousse du phytoplancton, autrement dit d'algues microscopiques dont se nourrissent les coquillages. Telle est la vertu principale des pertuis charentais. Il est évident que tout déséquilibre en amont possède ses conséquences en aval, c'est-à-dire dans le bassin.

Tant que le marais reste d'élevage, régulant ses niveaux saisonniers de façon assez proche de ceux d'un climax sans moyens hydrauliques, tout se passe bien. Du moins en ce qui concerne l'alimentation en eau douce (ce qui n'empêche nullement des accidents écologiques internes au bassin lui-même, la plupart du temps sous forme d'épizooties). La mise en culture des marais rompt l'équilibre; c'est d'ailleurs depuis son amorce que des études approfondies ont été menées et ont conclu à la totale interdépendance marais-bassin, ce que les ostréiculteurs avaient depuis longtemps compris avec leur connaissance intuitive du «doussin», cette eau douce qui ne doit être ni trop rare, ni trop abondante. Il suffit d'un déficit à la suite d'une sécheresse pour que se développent des toxines rendant les huîtres impropres à la consommation (1993), il suffit que des agriculteurs organisent des lâchers d'eau soudains et conséquents afin d'entrer dans leurs marais devenus leurs champs, pour que les huîtres en souffrent. Quelquefois considérablement... Ce sont les fameuses «crèves» d'huîtres dont tout le bassin a peur à mesure qu'avance la saison. Prenons l'exemple du marais de Saint-Augustin, si important pour l'affinage des claires de Seudre car il se déverse directement dans le fleuve à hauteur de Chaillevette; à plusieurs reprises, depuis qu'il s'est transformé en terres à maïs, des lâchers d'eau intempestifs ont abaissé d'un coup la salinité du bassin provoquant des «crèves» dont la plus mémorable remonte à 1994 (jusqu'à 40% de dégât en certains endroits). Manifestations, coups de gueule médiatiques, sabotages de pompes, un accord finalement intervient pour limiter les lâchers d'eau et protéger la haute saison ostréicole de décembre. Ce souci d'une salinité à évolutions lentes constitue le motif majeur de l'adhésion du monde ostréicole au projet de barrage sur la Trézence. Adhésion qui toutefois demeure fragile et prudente: une telle retenue peut sans doute réguler les «lâchers» et donc le taux de salinité, elle peut aussi inciter à irriguer plus... Or qui met au pied pour l'eau, met au pied pour engrais et pesticides...

Le seul vrai problème du futur se situe là. Il ne concerne nullement la quantité d'eau lâchée mais sa qualité. Chacun en est conscient, même si les prises de position publiques diffèrent sensiblement. Sa résolution en effet passe par de telles restrictions qu'elle est à l'heure actuelle inenvisageable. L'huître et la moule fonctionnent comme des filtres, conservant en elles-mêmes toutes les substances étrangères à l'eau qu'elles purifient. Que l'amont leur rejette de plus

en plus d'engrais ou de pesticides, elles les concentrent et les condensent dans leur chair. «Le péril vient de la terre», a-t-on coutume de dire dans le bassin, alors qu'il y a encore peu, c'était la mer qui inquiétait le plus. En cela, la conchyliculture peut devenir (deviendra, est condamnée à devenir...) le véritable baromètre d'une agriculture propre, le véritable baromètre aussi de la bonne maîtrise des flux des rivières: c'est évidemment autour de cette idée que la problématique du marais devra se régler. Les instruments de mesure existent ou à peu près; en revanche, cela suppose essentiellement du temps pour que les prises de conscience puissent se faire de tous côtés.

## **Les bains et les POS**

Le dernier acteur de ce processus entièrement basé sur la circulation de l'eau, entre terres hautes, marais et bancs ostréicoles, est celui qui utilise la mer comme objet de loisirs. La Charente-Maritime est le second département français pour le nombre de ses estivants. Saison après saison aussi bien qu'à long terme, c'est dire la difficulté de la gestion de cette emprise balnéaire. D'autant qu'elle se situe dans des zones très étroites et particulièrement fragiles: îles, sols mouvants associant dunes et marais, forêts littorales... Si elles attirent tant de monde, c'est pour leurs caractéristiques naturelles; la tentation devient alors paradoxale: la gestion touristique implique des équipements, ces derniers empiètent évidemment la nature jusqu'à quelquefois la faire disparaître, comme dans le cas des plages de Royan et de La Palmyre emportées par la mer à cause de leurs digues. Accueil et confort de plus en plus élaborés sont indispensables à maintenir le flux estival, ils s'avèrent aussi les pires ennemis de ce qui fait son attrait, paysages et écologie des lieux.

La sensibilité naturaliste en zone balnéaire s'est de tout temps exprimée. Il existe même un lien d'évidence entre ce goût pour la nature et le développement des bains, comme le montre l'exemple de La Rochelle. Parmi les premiers à le mettre en oeuvre, Eugène Lemarié, le créateur de l'ancien musée de Royan (disparu sous les bombes), sensibilisa les «baigneurs» à leur environnement, notamment botanique, grâce aux riches collections de sa Société linnéenne de Charente-Inférieure et aux promenades orchestrées par son gendre, le journaliste Victor Billaud. Sur un ton plus scientifique, le flambeau a été repris par la branche royannaise de la Société de botanique du Centre-Ouest en la personne de Guy Estève et de Christian Lahondère. Leur action sur le terrain et surtout leurs études théoriques font d'eux les inspirateurs de tout ce qui s'élabore autour de Royan en matière de gestion écologique.

Même si volontiers ils le déniaient, leur influence est grande, comme caution intellectuelle des multiples associations de défense dont s'est dotée la zone balnéaire depuis les années 1970. Au niveau de chaque commune, quelquefois même de chaque quartier... L'UFADERIAS au sigle si compliqué (Union fédérative des associations pour la défense de l'environnement sur les rivages et îles d'Aunis et de Saintonge) essaie un moment de coordonner leur action avant de se mettre à ronronner. L'important dans l'affaire est sa date et la nuance de défense que toutes ces associations mettent dans leur nom. Les années 1970 correspondent en effet à une forte pression immobilière et au «mitage» de vastes terrains proches des côtes, sous l'effet de la véritable implosion de la mode du camping et du caravaning. Quant à la défense (contrairement aux associations plus naturalistes du nord et de l'intérieur des Charentes qui préfèrent la protection), elle découle du profil sociologique de ses promoteurs. L'estivant et le retraité qui choisissent de s'installer ainsi en zone balnéaire bénéficient en général d'un niveau culturel élevé et ressentent

la crainte que leur choix, dicté par un ensemble de considérations, notamment paysagères, soit remis en cause par une dégradation «nouvelle» de l'environnement due à une densification de l'habitat. C'est le complexe du dernier arrivé, souvent le plus ardent défenseur d'un maintien des choses en l'état... La limite de supportabilité passe toujours derrière lui!

Ce tissu psycho-sociologique rend tout projet dans les îles, y compris «celle» d'Arvert, d'une extrême susceptibilité. Surtout en ce qui concerne les plans d'occupation des sols (POS), clefs des futurs permis de construire. Saint-Palais-sur-Mer est à cet égard exemplaire. Dès 1975, la municipalité se lance dans l'établissement d'un POS considéré par elle comme ambitieux en matière d'emprise immobilière, et par ses opposants comme trop permissif. Un camp privilégiant le développement de la commune, l'autre sa conservation et sa sauvegarde. L'Association de défense de Saint-Palais-sur-Mer se divise alors sur la conduite à tenir. Elle qui saura parfaitement agir en organe d'incitation lors du débat sur l'acquisition par le Conservatoire du littoral de 938 hectares de forêt dévastée par le feu aux Combots d'Ansoine (1978), se montre réticente à engager des procédures contre le POS et finalement échoue à maintenir son unité. En 1985, se crée en dissidence l'Association des amis de Saint-Palais-sur-Mer. Elle s'engage alors dans une suite de procès et obtient l'annulation des POS successifs de Saint-Palais. Un arrêt du Conseil d'État du 25 novembre 1991, connu en jurisprudence sous le nom de *Saint-Palais*, affirme même que les permis de construire délivrés sous le couvert d'un POS annulé deviennent caducs. D'où un effet en chaîne à hauts risques, partout en France. Une loi du 6 avril 1994 sera rendue nécessaire pour éviter des annulations en cascade de permis de construire. Cet incontestable succès fait des émules, ce qui agace encore plus l'administration, alors qu'en grande partie c'est sa propre attitude de mépris à l'égard des usagers, sous couvert de technicité des dossiers, qui lui vaut ces contentieux! La fermeture provoque l'obstruction...

En revanche, le consensus s'est rapidement établi au sujet des stations d'épuration, y compris côté ostréiculture, si bien que la zone balnéaire fut parmi les premières, dès le début des années 1970, à se doter de SIVOM, syndicats dont la vocation multiple s'exerça d'abord sur l'épuration des eaux et la collecte des ordures. Un second point d'accord, lié d'ailleurs au précédent, concerne le classement des plages selon la qualité de leurs eaux: opéré chaque année par l'administration depuis 1990, il agit comme incitateur auprès des municipalités qui en font grand cas.

## **La politisation de la nature**

En parcourant ainsi l'entier bassin de la Charente (et celui de son satellite seudrais), de son amont le plus limousin à son aval le plus océanique, sont apparues les lignes de force de l'écologie charentaise. Elles héritent d'une longue tradition naturaliste et sont guidées par cette géologie particulière qui vaut à la région «le plus beau fossé du royaume», un vignoble classé parmi les plus soignés du monde, des marais écartelés depuis toujours dont on se demande si leur rôle n'est pas justement de révéler les excès, des plages et des estrans portant coquillages... C'est la raison pour laquelle ce livre s'ouvre par ce titre d'un des plus beaux poèmes consacrés au pays charentais : le « *Sais-tu si nous sommes encore loin de la mer?* » de Claude Roy symbolise de la plus belle façon qui soit cette attraction séculaire.

Limiter l'action écologique charentaise à cette gravitation de l'eau (et de l'identité locale) serait pourtant réducteur. Comme partout ailleurs, les environnementalistes se soucient de la connaissance des éco-systèmes, des nuisances qui lui sont apportées et de l'éducation



Présidentielles 1981 Verts	2,88%	2,93%										
Européennes 1984 Verts	2,91%	3,12%										
Présidentielles 1988 Verts	3,22%	3,66%										
Européennes 1989 Verts	8,90%	9,93%										
<i>id.</i> CPNT	9,45%	11,35%										
Régionales 1992 Verts	-	-	11,24%	7,22%	7,72%	9,94%	7,76%	8,12%	6,45%	5,36%	5,90%	
<i>id.</i> GE	-	-	9,30%	7,83%	6,77%	9,48%	10,25%	9,09%	8,14%	6,67%	7,23%	
<i>id.</i> CPNT	-	-					5,65%	10,09%	9,50%	12,72%	12,28%	
Législatives 1993 Verts	-	-	8,64%		6,80%		3,03%	7,44%	6,62%	6,76%		
<i>id.</i> GE	-	-		5,81%		5,41%	5,48%				8,60%	
Européennes 1994 Verts	2,66%	2,57%										
<i>id.</i> GE	1,71%	1,70%										
<i>id.</i> CPNT	9,83%	9,52%										
Présidentielles 1995 Verts	3,11%	3,29%										
Législatives 1997 Verts	-	-	4,46%	3,96%	5,96%	4,06%	4,22%	5,22%	5,04%	4,58%	4,79%	
<i>id.</i> GE	-	-	2,25%			1,83%	1,39%					
Régionales 1998 CPNT	7,38%	8,56%										

Par la suite, comme partout ailleurs, elle s'amenuise fortement pour redescendre aux alentours de 5%. Le fait que le vote écologiste ait voulu se fondre dans les listes dites de la Gauche plurielle aux régionales de 1998, comme partout ailleurs, exprime une crainte d'échec visible et la certitude que l'étiage est dorénavant stabilisé à un niveau bas. Ceci est d'autant plus frappant dans la région que les voix CPNT (Chasse, Pêche, Nature et Traditions) atteignent les 10% dès leur première manifestation aux européennes de 1989 et se maintiennent en léger retrait aux régionales de 1998. Il est clair que, ni du côté CPNT, ni du côté écologiste, on n'apprécie le rapprochement! Les uns aiment se sentir de gauche et prétendent avoir une vision moderne de la société, les autres se réfèrent explicitement aux traditions et se classent volontiers à droite. Leur électorat est plutôt jeune et urbain chez les écologistes (ou de plus en plus «rurbain»), franchement rural et âgé pour CPNT. Quant aux opinions qu'ils ont les uns des autres, elles expriment, ô combien, le fossé culturel qui les sépare: les écologistes seraient des utopistes irresponsables, donc dangereux, «intégristes» ou «de salon» selon le cas, les chasseurs-pêcheurs des «obscurantistes» agissant en sous-marin populiste du lobby agricole...

La méfiance est telle entre les deux, alimentée d'invectives et de procès, qu'il suffit que l'un prenne une position pour que l'autre adopte son contraire! On voit même chacun des deux camps jouer à la surenchère maximaliste et prétendre défendre mieux que son adversaire les propres objectifs du camp opposé! Par exemple, certains chasseurs-pêcheurs se déclarent de meilleurs garants du marais, réclamant moins de contraintes sur des surfaces plus étendues, et reprochent aux écologistes leur politique du «micro-sanctuaire naturel», de «l'îlot muséifié», laissant le reste à disposition de tous les abus... Comme si toute l'action des environnementalistes

se résumait à recréer des lopins de nature au milieu de champs industrialisés, ce que d'ailleurs les fédérations de chasse font également: ainsi la réserve du Breuil-Magné, créée techniquement par l'UNIMA autour d'une retenue d'eau et gérée par la Fédération départementale de la chasse... En sens inverse, certains environnementalistes revendiquent des solutions pour la chasse meilleures que celles prônées par les fédérations... Autrement dit, on aura tout entendu dans ce débat dominé par les «intégristes» des deux camps, débat qui accumule les clichés et se nourrit de mauvaise foi!

Au-delà de ces échanges qui ressemblent à des imprécations, il existe des similitudes entre les deux mouvements. Au plan politique, ils tirent leur force de la défiance qui se développe à l'encontre des partis traditionnels; à cet égard, ils constituent pour leurs électeurs l'expression d'un contrepoids jugé nécessaire plutôt qu'un véritable mandat de gestion. D'autre part, ils entretiennent des relations souvent ambiguës avec le milieu associatif qui les a engendrés. Enfin, ils utilisent des thèmes suffisamment proches, autour de la nature et des agressions multiples du monde moderne, pour que certains les confondent à l'envi. Ils sont en fait les deux faces irréconciliables (?) d'un même effroi, celui de voir leur environnement intime basculer puis disparaître. Dans cette affaire, bien entendu, les motivations se valent, plus scientifiques côté verts, plus quotidiennes côté chasseurs-pêcheurs. Un éclairage d'environnement, un autre de ruralité... Le recoupement est évident. L'extinction d'une frayère alerte le pêcheur, l'eutrophisation de la rivière émeut l'écologiste, la cause en est la même: on irrigue trop sur le bassin versant.

Depuis une dizaine d'années, les deux mouvances possèdent des élus aux différents niveaux de la représentation régionale. La seule question qui vaille est donc celle de leur efficacité. Autrement dit, les dossiers de protection de l'environnement et ceux de la ruralité ont-ils été mieux ou moins bien défendus par leurs élus que du temps où seules les associations des deux bords s'en occupaient? Mêlant crédibilité personnelle et fonctionnement des institutions, la réponse n'est pas simple et elle risque de heurter. Il est certain que les discours publics des deux camps figent les positions plus qu'ils ne les rapprochent; en ce sens, leur prestation est franchement négative et, souvent, leurs représentants se contentent de fauteuils d'appoint complétant une majorité, ce qui, en termes d'action, se résume en général à quelques miettes du programme initial. Il est également reconnu que les travaux préparatoires, en commission, sont nettement mieux alimentés par les associations concernées que par les politiques; enfin, aucun grand dossier d'environnement ou de ruralité des dix dernières années n'a vu un élu écologiste ou CPNT en devenir le porteur ou le symbole, alors que ce continue d'en être le cas pour les associations, et si le niveau de protection dans ces deux domaines liés s'est incontestablement amélioré par rapport à ce qu'il était dans les années 1970, c'est plus à une sensibilité générale du public et des hommes politiques traditionnels qu'il le doit qu'à l'action, somme toute impalpable, des élus sous étiquette «nature». Le seul point positif de cette politisation de la nature est qu'elle a accéléré les prises de conscience; en cela, elle fut peut-être un épisode utile, comme dans certains pays on secoue le cocotier...

## **Ruraux et néo-ruraux**

En fait, à part cette contribution évidente à la formation d'une conscience tournée vers la nature, le rôle des élus et militants politiques écologistes et chasseurs-pêcheurs relève de l'écume des choses. Ce qui se passe au niveau des associations et des professions est autrement plus

important. Prenons l'exemple de l'agriculture dont l'opposition des organes officiels aux idées «vertes» fait souvent la une des médias locaux et dont, objectivement, l'évolution, tant technique qu'économique, l'a mise en conflit avec les tenants de l'environnement. Longtemps, sous l'influence d'une sorte de religion de la productivité, les discours et les actes du monde agricole ressemblèrent paradoxalement à une totale incompréhension de la nature. Ils manifestaient une franche hostilité à tout ce qui pouvait remettre en cause le modèle de modernisation des campagnes en vigueur depuis la fin des années 1950.

Plusieurs phénomènes, plusieurs craquements, amorcèrent une évolution au sein même de la profession. Le premier est sans doute minime, mais significatif: le succès de la replantation de haies dans le milieu agricole, après la saignée du remembrement, fut réel, il s'appuyait notamment sur les associations communales de chasse agréée (ACCA). Toutefois, c'est du côté de l'eau qu'est venu le véritable déclic. Durant les années 1980, fut systématique la mise à l'index médiatique du pays charentais, et notamment de sa région nord, entre Surgères, Saint-Jean-d'Angély et Ruffec, pour la mauvaise qualité de son eau, gorgée de nitrates au point de la rendre critique en termes de potabilité. En revanche, le sud, moins affecté par une agriculture à fort appoint chimique, reste le pays «où il fait bon boire». Les communes se virent contraintes à de lourds investissements de purification de leur adduction, notamment pour des forages de grande profondeur les affranchissant des pollutions du nitrate, car la sensibilité de leurs habitants au problème devenait notable. En même temps, ce qu'historiquement on n'avait jamais connu se produisit et se renouvela: l'assèchement estival de la Boutonne et, dans une moindre mesure des affluents de la Charente amont... Le pompage et les engrais, autrement dit la «mise au pied», devenaient de plus en plus l'objet de récriminations. Or le monde agricole est loin d'être un monde clos, d'autant que nombre de ses représentants sont aussi des élus locaux. Il commença, lentement il est vrai, à évoquer ces problèmes...

Un second facteur, externe celui-là, accéléra nettement ce processus de prise de conscience: l'entrée en vigueur de la nouvelle Politique agricole commune (PAC) en 1992 exigea des exploitants agricoles qu'ils réduisent leurs charges, donc leurs «intrants». Dit d'une façon plus proche des villages, cela signifiait maîtriser la mise au pied, en eau et en engrais. Comme il est d'usage dans le monde agricole, on commença par des discours virulents envers les technocrates de Bruxelles puis on se mit à réfléchir à cette obligation de transformation de l'exploitation. En même temps, se développaient de nouvelles techniques comme l'analyse des sols qui limite l'apport chimique au strict complément nécessaire, et la gestion informatique des parcelles qui segmente l'engrais et l'arrosage au plus utile et au moins coûteux. Il est vrai que l'exploitation moyenne se trouve encore loin de ce nouveau modèle de savoir-faire, mais il se développe plus fortement qu'on ne le croit et, surtout influence les prises de position de la profession; car, contrairement à ce qui s'exprime de tradition dans les votes des chasseurs-pêcheurs, les thèmes qui se discutent au sein des organes professionnels se voient nettement orientés par ces nouvelles approches du métier.

La critique publique sur les façons et l'obligation de transformation inscrite dans la PAC n'aurait sans doute pas débouché aussi rapidement si elles n'avaient pas coïncidé avec un renouvellement des générations. Les exploitants et les leaders professionnels des années de modernisation à tout crin se voient progressivement remplacés par des jeunes mieux formés et plus sensibles aux problèmes de l'environnement. Pour typer le propos, la présidence de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime est passée en quelques années d'un ancien métayer, maraîchin des environs de Rochefort, d'une hostilité légendaire aux thèses écologistes (et au monde ostréicole) à un céréalier des environs de Saint-Jean-d'Angély, ingénieur de formation,



qui impose une vision élargie du monde rural, en partenariat avec les autres intérêts en cause dans la gestion du territoire. Ce renouvellement des générations, moins marqué toutefois en termes d'évolution des mentalités, existe également en Charente; en revanche, ressenti comme tel au sein même de la profession, il n'en est qu'à son début dans l'ostréiculture, qui se considère volontiers comme ayant à effectuer un cheminement culturel et technique similaire à celui de l'agriculture, mais se trouvant encore dans une phase nécessaire de structuration, comme cette dernière l'était il y a encore quinze ans.

Quant aux associations écologistes, elles poursuivent des évolutions analogues. Les premières générations qui envahissaient les médias des années 1970 de leurs alarmes et de leurs naïvetés se voient progressivement remplacées par des gestionnaires plus avisés et tirant surtout leurs avis de dossiers scientifiquement plus sérieux. Là aussi pour typer, au sentimentalisme fébrile des associations de défense en milieu balnéaire qui ne débouchait le plus souvent que sur des prises de parole désordonnées, ont succédé une véritable régie de sites et une conduite raisonnée de consultations officielles. Comme toujours, les moyens ont pondéré les jugements... Au vu du décalage existant entre discours et pratique, on peut simplement se demander si, dans les deux cas, environnement et professions, les organes politiques proches ne sont pas malheureusement en retard d'une évolution.

Grâce au prisme de l'agriculture, s'éclaire historiquement l'écologie charentaise en sa cité. Durant la grande vague de modernisation, les agriculteurs sont hommes de métier, porteurs de façons nouvelles, professionnels fiers de leur savoir-faire, ce qu'il est vain de leur reprocher *a posteriori*, car ils représentaient le meilleur de leur temps, la société entière, celle des «trente glorieuses», étant alors guidée par l'idée que tout progrès passait nécessairement par le productivisme. Ce véritable bouleversement, qui voit le paysan traditionnel devenir en vingt ans un exploitant agricole, possède, entre autres conséquences, celle de modifier le paysage, de l'appauvrir (selon notre regard d'aujourd'hui), à un moment même où, les villes grossissant, leurs habitants commencent à quitter leurs centres et créent un nouveau modèle d'habitat, dit rurbain ou néo-rural. Le pays charentais n'échappe pas à cette redéfinition du territoire, même si elle y est plus tardive qu'ailleurs. Depuis le début des années 1970, se développe en couronne de plus en plus étendue autour de ses principales agglomérations, une prise de possession de l'espace rural. Lotissements nouveaux pour la plupart, réhabilitation de l'habitat ancien pour une minorité... Au niveau communal, la lutte pour le pouvoir municipal entre anciens habitants et «survenus» est immédiate et varie localement, surtout selon l'ampleur de l'emprise démographique. Au niveau des mentalités, elle est plus uniforme, se manifestant par une adhésion massive des «survenus» aux idées écologiques. Le phénomène est similaire à celui qui touche les zones balnéaires: le dernier arrivé est toujours le plus sensible à l'état ancien de l'environnement; qui plus est, parce qu'il tire ses revenus ailleurs, à la ville, il fantasme son lieu d'habitation comme un paysage sans réalité économique.

Le fondement sociologique des conflits et des incompréhensions qui culminent dans les années 1970/80 autour du thème de la nature réside principalement dans l'opposition entre ruraux et néo-ruraux. Autrement dit une rivalité de territoire, exactement comme on les analyse en milieu animal lorsque, par exemple, les hérons réacclimatés dans le marais en chassent les mouettes... Si l'antagonisme est alors si vif, c'est évidemment dû à l'impréparation des deux camps: l'envahisseur néo-rural se pare de grands principes, le rural envahi se moque des utopies puis réagit violemment en colonisé. C'est le moment où se cherche puis s'affirme l'expression politique du conflit, précoce chez les néo-ruraux, plus tardive et en réponse chez les ruraux...

En fait, dès ses premiers surges, la sociologie et les mentalités qui en découlent commençaient déjà à changer. Côté «survenus», apparaissait très vite le caractère illusoire des premières démarches et l'urgence d'y remédier par une approche plus scientifique en même temps que plus réaliste. Côté agriculteurs, la réalité se transformait encore plus profondément: le fait que ce ne soit plus la seule production agricole qui assure le revenu familial est d'une importance cruciale pour la prise de conscience en train d'émerger. De plus en plus nombreux sont en effet les jeunes couples ruraux dont l'un des deux revenus est extérieur à l'agriculture, ce qui à l'évidence les rapproche en termes de mentalité des néo-ruraux. D'autre part et surtout, on ne peut concevoir durablement un secteur d'activité entier reposant sur des subventions, ce qui est largement le cas pour l'agriculture charentaise. Ou bien il convient de les justifier. D'où l'idée en voie de conceptualisation que l'agriculture fabrique le paysage et le gère comme un des acteurs parmi d'autres de l'environnement. Ces deux révolutions culturelles conjointes expliquent le tassement des tensions et la concertation qui s'est établie.

Au printemps 1998, la ministre de l'Environnement, Dominique Voynet, vient en Charente-Maritime présider l'assemblée générale de la LPO. Son discours traite exclusivement de «l'agriculture durable», selon un concept d'origine américaine qui tente de donner aux exploitations agricoles un nouveau positionnement dans lequel l'écologie devient un des intrants de l'équilibre général, ayant comme objet celui de sauvegarder les ressources naturelles. La semaine suivante, *L'Agriculteur charentais*, organe de la Chambre d'agriculture, fait la une du journal avec l'événement. La parabole peut sembler mineure, elle exprime au contraire l'état réel des mentalités: dans un climat dépassionné, professions et associations peuvent échanger utilement, elles en bénéficient les unes et les autres, en richesse de la réflexion aussi bien qu'en crédit d'image.

### **Attentes...**

Environnementalistes d'un côté, agriculteurs et conchyliculteurs de l'autre, ne sont évidemment pas seuls en cause dans cette gestion du territoire en train de se dessiner. Leurs «tutelles» y possèdent un rôle important et quelquefois discutable.

Les administrations, sûres de leur bon droit, ont toujours tendance, en effet, à considérer que seuls comptent les critères techniques immédiats et leur impact budgétaire dans une prise de décision; or on sait à quel point ces critères varient selon les orientations qui les déterminent. Que Bruxelles dégage telle ou telle ligne de crédit, localement c'est un revirement qui s'exécute, avec autant d'ardeur aveugle à le mettre en œuvre que son contraire quelques années plus tôt. L'Équipement (DDE) comme l'Agriculture et la Forêt (DDAF) sont évidemment les deux directions les plus concernées par ces problèmes et ce style pour les aborder. Comme partout ailleurs, leur réputation de citadelles n'est plus à faire. Avec le recul, on peut affirmer que cet état d'esprit a été un accélérateur de ce qu'aujourd'hui elles déplorent, c'est-à-dire une certaine politisation de la nature. Une troisième direction joue également son rôle, plus comme aiguillon que comme réalisatrice, celle (régionale) de l'Environnement (DIREN). S'appuyant presque exclusivement sur les associations d'écologistes, elle est souvent considérée à la fois comme leur bras armé et leur caution intellectuelle. Vu sous l'angle de l'efficacité administrative, il s'agit là d'une erreur de débutant; vu par les écologistes eux-mêmes, une fois digérée cette douce sensation d'être enfin écoutés, cela représente un risque évident d'embrigadement. S'il devait se produire, il aboutirait à une perte d'initiative. En outre, la réputation d'incommunicabilité de cet

organe régional fait l'objet de critiques de tous côtés (même chez les écologistes!), ce qui bien évidemment complique les messages qu'il a pour mission de faire passer!

Quant aux hommes politiques traditionnels, théoriquement gestionnaires des conflits d'intérêt local et des tensions qu'ils provoquent, ils se montrent d'une extrême prudence concernant ces sujets. Echaudés? Dépassés? Manquant de courage? Ou de poids personnel pour la synthèse ou l'arbitrage? Cette attitude, fréquente, heureusement pas générale, qu'on peut analyser comme une abdication confortable à l'égard de l'administration, se retourne d'ailleurs contre eux, car elle suscite une expression des contre-pouvoirs plus acérée, plus contestataire, rendant ainsi leur tâche de gestionnaire plus complexe. De même que le «Ne pas désespérer Billancourt» permettait une démagogie sociale de la part des intellectuels de gauche, de même en pays charentais il ne faut pas désespérer l'agriculture ni l'ostréiculture... Avec une démission analogue devant les responsabilités personnelles. Il est vrai que les passions souvent s'emparent de ce qui touche à l'environnement et à la nature. Il est aussi vrai que ces sujets se situent maintenant au cœur de la vie locale; ils l'ont toujours été mais leur processus de décision a changé, devenant plus participatif.

Ceci implique de la part de chacun des acteurs une responsabilité plus affirmée. On le ressent particulièrement dans ces grands sujets actuels, comme le SMVM, les ZPS ou Natura 2000, qui nécessitent une réflexion approfondie, et pas seulement une approche superficielle, vite cataloguée selon l'origine du dossier, le pire étant Bruxelles! De façon évidente, ils touchent à des intérêts existants, ils bouleversent des habitudes, ils mettent en cause des méthodes de gouvernement local... Mais est-ce une raison pour faire semblant à tous niveaux, administrations, milieux politiques et associatifs, de ne pas voir à quel point ils pourraient devenir les instruments d'une véritable concertation et d'une projection vers l'avenir? «Prenez un ostréiculteur en cuissardes, un plaisancier en maillot de bain, un paysan en blouse grise, un chasseur à moustaches, un pêcheur à casquette. Regardez-les cohabiter sur le territoire qui est le leur, les 420 kilomètres du littoral charentais. Soit ils se partagent l'espace tant bien que mal; soit ils sortent les fusils. En Charente-Maritime, les fusils sont rangés depuis la fin des années 1980. La coexistence pacifique prévaut, ce qui n'exclut pas les tentations ponctuelles. Mais si vous ajoutez à votre échantillon un élu à écharpe, un fonctionnaire à cravate et un écolo à lunettes, là, la cacophonie devient assourdissante.» Ce texte date de 1996, il est d'un journaliste, Pierre-Marie Lemaire, et relate les premières discussions sur le Schéma de mise en valeur de la mer. Texte explicite s'il en est, il exprime ce sentiment largement partagé que dans ces dossiers engageant le futur, les acteurs officiels jouent leurs rôles à tout le moins avec maladresse.

Face à cette «cacophonie» (ou à cette impression de cacophonie, ce qui en matière politique revient au même), les attentes se font de plus en plus précises. Chacun sait que la rationalité écologique, si elle existe et si on réussit à la trouver, ce qui n'est nullement évident, ne peut à elle seule «fonder une décision politique» ou «se substituer au calcul économique». En revanche, la recherche d'équilibre et de synthèse entre les différents points de vue qui s'expriment et possèdent tous un fondement, cette recherche-là constitue l'unique recette d'une vie politique locale revigorée par l'écologie, et non handicapée par elle, comme on l'entend souvent dire.

Dans ce concert, chacun des acteurs est porteur d'attentes de la part du public, que ce dernier soit usager, citoyen ou simple habitant. Attente d'accessibilité et d'ouverture de la part des administrations, attente de prise de position personnelle et de résolution dans l'arbitrage de la part des politiques, attente de vision à long terme de la part des professions, attente de rigueur scientifique et de réalisme socio-économique de la part des écologistes... Vœux pieux et clichés

angéliques? La simple observation de l'évolution des rapports politiques qui se nouent localement autour de la question de l'environnement prouve le contraire. Manifestement un processus d'apaisement est en cours; cette «pacification sociale» grâce à l'apprentissage du contrôle de soi et de la retenue de ses convictions que mènent toutes les parties intéressées, semble plus affirmée en pays charentais qu'elle ne peut l'être ailleurs (le Limousin, l'Aquitaine ou le Poitou, pour ne parler que de régions proches) où elle en reste à une phase plus immature et souvent encore conflictuelle. Cette transformation des mentalités est due pour une large part à la sensibilisation du public et à la formation progressive de sa conscience comme partie prenante des grands cycles de la nature. Qu'une publication comme celle-ci puisse y contribuer et laisser le sentiment que l'écologie, même la plus locale et la plus quotidienne, est l'affaire de tous car elle se situe à la croisée de l'analyse scientifique, du sentiment d'attachement régional et du comportement en société, les auteurs en seraient comblés...

\* \*  
\*

Ce livre est un ouvrage collectif rédigé par seize auteurs choisis pour leur sérieux. Quatre sont des naturalistes ou scientifiques réputés dans leurs spécialités, neuf sont des environnementalistes oeuvrant auprès des grandes associations reconnues dans les départements charentais et trois, dont le coordinateur de l'ensemble, apportent une vision extérieure au monde écologiste lui-même, vision qui le remet en perspective géographique, historique et ethnologique. Les idées exprimées dans cet écrit relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs, elles n'ont reçu aucun *imprimatur* de quiconque, elles n'ont fait l'objet d'aucune pression, elles reflètent donc l'opinion de chacun et peuvent être différentes d'un auteur à l'autre. Mais faire preuve de diversité intellectuelle n'est pas pour effrayer ceux qui côtoient sans arrêt la diversité biologique.